

Versele-Laga Super Prestige: Règlement d'expo 2017

Article 1: le participant accepte le règlement lors de son inscription.

Article 2: chaque participant au Super Prestige doit être membre du BZC au **1^{er} juillet** de l'année de la compétition.

Article 3: chaque participant doit exposer au minimum 10 mandarins propre élevage lors **l'expo protégée du rayon BZC** indiqué de l'année du Super Prestige. **En 2017 l'expo protégée est championnat du BZC organisé par le ZCB.**

Article 4: chaque participant doit prendre part à un nombre x de shows de rayons, où x est égal au nombre de shows organisés moins 1. **Comme indiqué dans l'article 3, la participation à l'expo protégée du rayon BZC indiqué est nécessaire.** Les conditions pour qu'une expo de rayon puisse faire partie du Super Prestige sont décrites à l'article 6. La liste des rayons participants est mentionnée à l'article **23**. L'article **23** donne aussi le nombre de rayons participants pris en compte pour figurer au classement général.

Article 5: Le Super Prestige est organisé par le BZC et est ouvert à **tous les rayons du BZC** qui remplissent les conditions énoncées aux articles 6 et **23**.

Article 6: les rayons participants organisent une expo d'un ou de plusieurs jours. L'expo de rayon peut être liée à une expo locale ou peut faire partie d'une expo plus importante.

Les mandarins doivent être jugés avec attribution d'un pointage. Les rayons doivent annoncer leur expo dans la revue «de Zebra» via un article.

Après l'expo, les rayons préparent un compte rendu avec photos en vue de la publication dans la revue «de Zebra».

Pendant l'expo, les rayons font de la promotion pour le BZC. Pour cela ils peuvent faire appel au stand du BZC.

Article 7: Uniquement les mandarins **propre élevage** peuvent participer au Super Prestige. Ces mandarins peuvent être exposés en individuel, duo ou stam. Les points des 6 meilleurs mandarins par expo sont pris en compte, peu importe que les mandarins aient été exposés en individuel, stam ou duo.

Article 8: Les points de jugement obtenus par les mandarins sont transformés en points de Super Prestige. **La conversion est basée la table suivante:**

Or = une valeur de 8 points
Argent = une valeur de 7 points
Bronze = une valeur de 6 points
91 points = une valeur de 5 points
90 points = une valeur de 4 points
89 points = une valeur de 3 points
88 points = une valeur de 2 points
87 points = une valeur de 1 point

Article 9

Pour établir le résultat global, les 3 meilleurs résultats sont totalisés. Lors de la participation à plus de 3 expositions le participant obtient des bonus pour le Super Prestige:

pour l'expo 4: 3 points bonus

pour l'expo 5: 5 points bonus.

Chaque participants peut donc avoir droit à 8 points bonus en total.

Article 10: les inscriptions seront effectuées selon les règles et la répartition de championnats des clubs organisateurs. Les mandarins inscrits doivent être munis d'une bague fermée de grandeur acceptée par une fédération officielle. La carte de membre officielle doit être présentée sur demande des organisateurs.

Article 11: les participants doivent, lors de l'inscription, mentionner leur N° de stam, afin que le contrôle des bagues puisse être effectué.

Article 12: chaque mandarin exposé peut être soumis au contrôle des bagues par les organisateurs. Toute fraude, constatée par les juges et/ou les organisateurs, sera sanctionnée d'exclusion du Super Prestige. La décision d'exclusion est prise par une commission composée des responsables de rayon (voir art 12). Un appel à cette décision de la commission est possible auprès du Conseil d'Administration du BZC.

Article 13: chaque rayon désigne une personne responsable qui prépare le classement des 6 meilleurs mandarins de chaque amateur. Ce responsable fournit les résultats ainsi obtenus. Le responsable dont le rayon organise l'**expo protégée du rayon BZC indiqué**, s'occupe aussi de transmettre le classement général de cette expo. Les responsables de tous les rayons participants forment la commission prévue par l'article 12.

Article 14: Certains mandarins peuvent être pris en photo par le BZC après le jugement. Les mandarins qui seront photographiés ne sont pas désignés d'avance. La photographie se fait selon un mode strict sans effets néfastes pour les oiseaux. Si un participant s'oppose à la photographie de ses oiseaux, il doit le signaler lors de l'inscription.

Article 15: Les frais d'inscription et les éventuels autres frais sont fixés par les organisateurs des expos.

Article 16: Les participants doivent se conformer au règlement prévu par les organisateurs, tel que : heure d'enlogement, aménagements des cages, nourriture et eau, oiseaux malades, classe de vente etc...

Article 17: Le C.A. du BZC recueille les données des responsables de rayon (voir art 12). Sur bases des informations reçues, le CA du BZC établit le classement du Super Prestige. Lors de l'établissement du classement, les tables de conversion citées à l'article 8 sont utilisées.

Pour établir le résultat global, les **2** meilleurs résultats et le résultat l'**expo protégée du rayon BZC indiqué** sont totalisés.

Article 18: En cas d'égalité au classement Super Prestige, la place obtenue au classement général l'**expo protégée du rayon BZC indiqué** est décisive. Si les règles du show national ne satisfont pas aux conditions d'un rayon participant, le même score est conservé.

Article 19: La version définitive du classement Super prestige est établie après la dernière expo de rayon. Le classement général est publié dans la revue «de Zebra», **est publié sur le website** et est envoyé par email aux présidents de rayon.

Article 20: toutes les remarques des participants doivent être adressées par écrit au président du BZC. Un email est autorisé. Tous les litiges seront traités par le CA du BZC. La décision du CA est irrévocable.

Article 21: Tous les participants, inclus dans le classement général du Super Prestige, reçoivent un prix en nature offert par la firme VERSELE-LAGA. Une cérémonie aura lieu lors de l'AG de l'année suivante. Les rayons participants prévoient un trophée spécifique pour le meilleur mandarin de la couleur de promotion. Sur ce trophée spécifique, figure la mention: «couleur de promotion», l'année et le nom de la mutation. Un diplôme est prévu pour tous les participants au classement général du Super Prestige.

Article 22: les résultats du Super Prestige seront publiés dans la revue «de Zebra» et sur le Web site www.bzc-zebravinken.be

Article 23: les rayons participants ont approuvé ce règlement pour l'année d'expos 2017 (par ordre alphabétique) AZC, DIAM,OVZC, WZC et ZCB. Ce dernier étant l'**expo protégée du rayon BZC indiqué**.

Pour être accepté au classement général, saison 2017, l'exposant doit donc prendre part à un minimum de **2** expos de rayons **ET l'expo protégée du rayon BZC indiqué**.

Article 24: Le coordinateur BZC prend contact avec le président de rayon une semaine avant le show du rayon pour déterminer le matériel publicitaire nécessaire. Ce matériel sera livré par le coordinateur BZC le jour de l'inscription du show concerné.